Les lendemains (incertains) de la Douane…

Un comité technique s'est réuni vendredi 8 novembre à la demande des organisations syndicales, devant les inquiétudes qui pèsent sur la Douane, ses missions, ses structures et, bien sûr, ses agents.

Les principaux éléments de la DG

Voici ce que nous pouvons retenir des éléments livrés par Isabelle Braun-Lemaire, en reprenant parfois, ses propres termes :

- Nous pouvons estimer que le périmètre des missions de la Douane sera stabilisé à la fin du 1er semestre 2020 (le dernier groupe de travail ministériel sur le transfert des taxes prévu à la mi-juin donnera une répartition précise)
- Il est clair que le sujet dépassera le transfert du seul recouvrement (qui sera acté par la loi de finances pour 2020).
- On pourrait voir se dessiner une forme de « chaîne » de la fiscalité, avec un rôle pour la Douane s'agissant des contrôles. La directrice se dit plus optimiste qu'il y a quelque temps. Elle distingue une forme de consensus naissant sur ce point. Il est manifeste que le groupe de travail ministériel tenu le 21 octobre, portant sur un bilan des transferts déjà enclenchés (TGAP, TVA pétrole et BNA) a permis de mettre au jour, grâce aux interventions syndicales, des défaillances criantes dans le dispositif Gardette (perte de recettes et absence de contrôles).
- À la fin du cycle de concertations ministérielles par taxes qui ne s'attachera qu'à l'aspect technique et au constat des impacts en termes de structures et d'agents, un volet « social » doit se tenir, qui sera, lui, global et non lié à chacune des taxes.
  Les agents touchés par le transfert de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) et de la taxe spéciale sur certains véhicules routiers (TSVR) bénéficieront d'un traitement, à part du fait de l'urgence de leur situation et ce grâce à leur mobilisation et à leur interpellation directe de la directrice générale.

Nos commentaires : ni éclairés, ni rassurés

Au passage, nous nous permettons le luxe d'observer qu'il est donné raison aux organisations syndicales pour le coup. En effet, ces dernières avaient fortement souligné qu'une partie de la fiscalité est liée à une marchandise en mouvement ou en stock.

Or, le lien avec la marchandise est un apanage de la Douane. Se passer de ses services en était d'autant plus étrange… Pour sa part, la DGFIP est plus axée sur le principe déclaratif et l'intervention *a posteriori*.

Or, le choix ne fut pas de conserver cette « addition », mais de casser des choses qui, en fait, fonctionnent. Mais, si on dit que tout ceci est largement motivé par le fait de supprimer des emplois, on voit sûrement le mal partout…

Si SOLIDAIRES se félicite que le travail syndical ait permis d'ouvrir les yeux de M. Gardette, nous rappelons fortement que c'est la logique de ce rapport, le transfert de taxes, qui est mauvaise.
C'est également une mauvaise mesure pour l'efficacité de l'État.

Si M. Gardette semble sensible à l'argument selon lequel ces fiscalités réclament des contrôles physiques que seule la DGDDI est en capacité d'accomplir, nous affirmons avec force que **le service le mieux placé pour exercer les contrôles l'est également pour l'assiette.**
Ce qui implique que la DGDDI doit demeurer compétente pour la gestion de l'ensemble de ces taxes.

En sait-on plus maintenant ?
NON.

Sommes-nous plus rassurés par ce discret frémissement positif, alors que la mise de départ pouvait (peut) être totalement dévastatrice ?
MANIFESTEMENT NON.

Pour ces deux questions, il semble qu'il soit encore trop tôt pour avoir de vraies réponses.

Notre ligne : de la lisibilité à moyen terme

Dans l'intervalle, nous ne dévierons pas de la ligne que nous avons clairement exposée :

L'État doit « sortir du bois » et indiquer clairement ses intentions s'agissant des **missions, des structures et des implantations, et des agents**. Ceci ne doit pas se faire au travers de vagues esquisses, mais avec des éléments précis et une cartographie. Cette vérité-là, on nous l'a toujours refusée ! Nous estimons que c'est juste le minimum d'égard dû tant aux missions douanières qu'aux agents qui les portent.
Le service de l'État, mais aussi ses serviteurs, ont besoin de **lisibilité**. Or, celle-ci fait défaut depuis des années. Ce n'est plus tolérable.

Dès lors qu'un agent est touché, il doit lui être apporté des **garanties** sur son avenir. Ces dernières doivent être réelles et ne pas être juste l'engagement d'être « à l'écoute et au plus près des agents », tournure aussi rituelle que vide de sens…
C'est d'une **perspective concrète** dont l'agent a besoin et pas qu'on se paye de mots.

Un cadre réel et concret sur la table ?

Le 26 septembre dernier, l'intersyndicale avait voté un vœu demandant à la directrice générale de préciser « *les modalités d'organisation à moyen terme de la DGDDI, de ses missions pérennisées, de son réseau et du déroulement de la carrière des agents* ».

En réponse, la directrice générale propose aux organisations syndicales de participer à un cycle de discussions sur le périmètre des missions douanières, de leur éventuel « *renforcement* », l'organisation de notre administration et de ses structures géographiques.

Quelle réponse syndicale ?

Nous considérons que nous devons répondre positivement à cette proposition :

- Parce qu'elle répond à la demande intersyndicale unanime.
- Parce que c'est une demande ancienne de SOLIDAIRES Douanes, qui réclame depuis longtemps une stabilisation pluriannuelle de la Douane, tant en termes de missions que d'implantation.

Discuter ne veut pas dire *approuver* : le résultat sera peut-être décevant, auquel cas nous n'hésiterons pas à le dire. *Discuter* ne veut pas dire *mettre de côté* les missions fiscales : nous souhaitons que le maximum de taxes demeurent en Douane et nous continuerons à nous impliquer pour que tel soit le cas.

La directrice générale indique vouloir sortir de cette situation et poser un cadre réel et concret sur la table. L'intention est, à notre sens, louable. Cela pourrait participer de la régénération de l'instance CTR trop souvent simple chambre d'enregistrement.

Certains syndicats ont indiqué refuser cette démarche, et ont par la suite fortement critiqué le positionnement de SOLIDAIRES. Ces syndicats refuseront-ils de participer à ce cycle s'il se tient réellement ? D'autres sont restés muets. Dans la période, le silence est-il une solution sérieuse ?

Le syndicalisme ne doit-il pas travailler à une solution globale en amont, plutôt que de subir en aval ? D'œuvrer à des garanties nationales ?

Pour SOLIDAIRES Douanes, quand on se retrouve dans une partie de poker, demander à voir les cartes de l'adversaire parait assez évident et ne veut pas dire qu'on veut qu'il gagne !

Mais la « stratégie » (accompagnement individuel, clientélisme?), voire la mauvaise foi de certaines organisations syndicales semble décidément échapper au bon sens. Nos collègues jugeront des conséquences des choix de chacun.

Bref, pour l'instant, s'agissant du cadre proposé par la DG, nous nous contentons d'en accepter le principe et attendons de juger sur pièce.

Pour conclure

Pour la première fois depuis des dizaines d'années, une directrice générale propose une discussion sur le futur de la Douane. Bien sûr, nous pouvons craindre que cela n'accouche que d'une souris. Bien sûr, nous veillerons à ce qu'il ne s'agisse pas d'une opération de diversion au moment où le gouvernement veut transférer les missions fiscales de la Douane et nous nous appliquerons à rattacher ces dernières à ce processus. Bien sûr, le cadre de 3 ans indiqué par la DG est trop court, parce que la visibilité pour exercer sereinement une carrière en Douane exige d'aller au-delà. D'ailleurs nous avons rappelé que le Projet de Loi de Finances (PLF) 2020 s'inscrit pour sa part dans un cadre quinquennal (jusque 2024).

Mais SOLIDAIRES se rappelle également que depuis trop longtemps, les douaniers subissent les « réformes », les « plans », les « caps », les « horizons », **sans qu'aucune consultation des personnels et de leurs représentants ne soit jamais réalisée**. Encore récemment, les transferts de fiscalité votés en 2018 ont été subis, sans discussion aucune. Il n'y a pas si longtemps, tous les syndicats s'étaient retrouvés pour dénoncer un PSD technocratique, né dans l'imagination des cabinets, sans prise en compte des enjeux douaniers réels.

Nous pensons que les agents méritent de la clarté, de la visibilité et que nous nous devons au moins, en tant que syndicat, de voir ce que la DG est prête à proposer, en conformité avec le souhait formulé par l'intersyndicale complète le 26 septembre. Nous préférons que notre syndicat soit un acteur plutôt que de voir son rôle se limiter à l'accompagnement des mesures néfastes prises à l'encontre des collègues. Nous assumons que la visibilité et la stabilité soient au cœur de notre revendicatif pour la Douane.

Mais **nous ne bradons pas notre lucidité** : si les dés s'avèrent pipés, si l'exercice s'avère creux ou malhonnête, nous en avertirons immédiatement nos collègues. Les représentants de SOLIDAIRES sont bien sûr disponibles pour renseigner tous les collègues, dans cette période complexe.

Les lendemains (incertains) de la Douane…

Syndicat SOLIDAIRES Douanes
93 bis rue de Montreuil, boite 56 – 75011 PARIS
tél : 01 73 73 12 50
site internet : http://solidaires-douanes.org
courriel : contact@solidaires-douanes.org